



Vaudreuil-Dorion

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra sans la présence du public le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
230, boulevard Harwood / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Zone C2-716	Autoriser que la totalité du rez-de-chaussée ne soit pas destinée à l'usage commercial en dérogation avec l'article 3.2.119 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas ; Autoriser que la structure du stationnement souterrain soit implantée à 0 mètre de la ligne d'emprise de la route De Lotbinière en dérogation à l'article 3.2.131.2, paragraphe a) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que la structure soit implantée à une distance minimale de 1 mètre.
765, route Harwood / Lot 1 543 849 / Zone 12-743	Autoriser une porte de garage en cour avant en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

Toutes questions ou commentaires concernant lesdites dérogations mineures peuvent être acheminés au plus tard à 15 h le 2 novembre 2020 à l'adresse suivante greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou par téléphone au 450-455-3371, poste 2011.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, en contactant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la visioconférence (<https://csur.tv/>) lors de la séance du Conseil municipal du 2 novembre 2020.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce seizième (16^e) jour du mois d'octobre deux mille vingt (2020).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca